

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Hope

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 257-2011 « PLAN D'URBANISME » DE LA  
MUNICIPALITÉ DE HOPE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope a adopté à sa réunion du 5 juillet 2022 le Règlement numéro 313-2022 modifiant le Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope ;

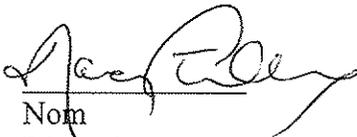
**Que** ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2009-06.10 de la municipalité de Hope par le plan numéro AF-2021-06.10 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

  
Nom  
Directrice générale